

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **Pelicano**

Forme juridique: Fondation d'utilité publique

Adresse: Rue du Congrès

N°: 35

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0819.409.280

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

08-10-2009

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

21-05-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.2, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.5, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

COTTYN Jean-Luc

Blekerijstraat 103/40

8310 Assebroek

BELGIQUE

Administrateur

VANDER BAUWHEDE Dirk

Grietlaan 12

8460 Oudenburg

BELGIQUE

Administrateur

APS Martin

Harmoniestraat 38
2000 Antwerpen
BELGIQUE

Administrateur

DE VOOGT Marc

Bergstraat 82
8790 Waregem
BELGIQUE

Administrateur

GOEGEBUER Frank

Schouwvegerstraat 24
8000 Brugge
BELGIQUE

Administrateur

HOORNE Christiaan

Rijvers 83
9930 Zomergem
BELGIQUE

Administrateur

CLAES Karel

Lange Lostraat 37
3212 Pellenberg
BELGIQUE

Administrateur

VANDELANOTTE BEDRIJFSREVISOREN (B00083)

BE 0433.608.707
President Kennedypark 1/a
8500 Kortrijk
BELGIQUE

Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

VANDELANOTTE Nikolas

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>285</u>	<u>285</u>
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28	285	285
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>261.897</u>	<u>205.144</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	237.833	199.159
Comptes de régularisation		490/1	24.064	5.985
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>262.182</u>	<u>205.429</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>183.905</u>	<u>78.004</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10	25.000	25.000
Patrimoine de départ		100	25.000	25.000
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.3	13		
Résultat positif (néгатif) reporté		14	158.905	53.004
Subsides en capital		15		
PROVISIONS	5.3	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>78.277</u>	<u>127.424</u>
Dettes à plus d'un an	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	76.777	125.925
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	76.777	125.925
Fournisseurs		440/4	76.777	125.925
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation		492/3	1.500	1.500
TOTAL DU PASSIF		10/49	262.182	205.429

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	209.895	119.307
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	104.258	57.315
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)		9901	105.637	61.992
Produits financiers	5.5	75	409	842
Charges financières	5.5	65	145	2.889
Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)		9902	105.901	59.945
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)		9904	105.901	59.945

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter	(+)/(-)	9906	158.905	53.004
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	105.901	59.945
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	53.004	-6.940
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (néгатif) à reporter	(+)/(-)	14	158.905	53.004

**ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	285
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	285	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>285</u>	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Vorderingen en schulden worden gewaardeerd aan nominale waarde. Indien er onzekerheid bestaat omtrent de inning van de vorderingen worden er waardeverminderingen aangelegd. De thesaurie wordt gewaardeerd aan nominale waarde.

Ce document est une traduction du néerlandais. Vous trouvez l'édition originale sur le site néerlandais.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE PELICANO, RUE DU CONGRÈS 35
1000 BRUXELLES
0819.409.280
SUR LES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2013**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2013, sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les annexes, ainsi que les mentions complémentaires requises.

Rapport sur les comptes annuels – opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la fondation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, dont le total du bilan s'élève à 262 181,63 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 105 901,05 €.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Vandelanotte Réviseurs d'Entreprises SCRL
President Kennedypark 1a
B-8500 Kortrijk
www.vandelanotte.be

Société civile ayant adopté la forme juridique d'une SCRL.

T +32 56438580 RPM Courtrai
F +3256438581 BE 0433.608.707

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité les explications et les informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation d'utilité publique Pelicano au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable du respect par l'association de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations, de même que des statuts et des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité.

Dans le cadre de notre mandat, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique,
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 relative aux associations sans but lucratif, aux associations internationales sans but lucratif et aux fondations.

Courtrai, le 20 mai 2014

Vandelanotte Réviseurs d'Entreprises
Soc. Civ. sous la forme d'une SCRL,
Commissaire
Représenté par

Nikolas Vandelanotte
Réviseur d'entreprises